

Chronique annuelle - Revue trimestrielle de droit européen - Ed. Dalloz - à paraître (2017/2)

Jurisprudence judiciaire française intéressant le droit de l'Union européenne - Année 2016 - Sous la responsabilité de l'Equipe de droit international européen et comparé (EDIEC - Université de Lyon)

Ont contribué à ce numéro : Jean-Sylvestre **Bergé** (Professeur en droit privé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, EDIEC-CREDIP), Blandine **de Clavière** (Maître de conférences en droit privé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, EDIEC-CREDIP), Geneviève **Helleringer** (Professeur à ESSEC, Fellow Institute of European and Comparative Law, Oxford), Cédric **Latil** (Docteur en droit privé (Aix-Marseille Université), ATER à l'Université Jean Moulin Lyon 3), Céline **Moille** (Docteur en droit privé (Université Jean Moulin Lyon 3), avocat chez Yellow), Bianca **Pascale** (Doctorante en droit privé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, EDIEC- CREDIP), Alexandre **Quiquerez** (Maître de conférences en droit privé à l'Université Lumière Lyon 2, Laboratoire Droits, Contrats, Territoires), Nicolas **Rias** (Maître de conférences en droit privé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, Equipe de droit privé – Centre Louis Josserand), Blandine **Thellier de Poncheville** (Maître de conférences en droit privé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, Equipe de droit privé – CDP).

Sommaire

Ce que rendre compte d'une année (2016) de jurisprudence française intéressant le droit de l'Union veut dire - J.-S. Bergé

Au-delà du code de la consommation, l'acquis européen - G. Helleringer

Extension du relevé d'office des clauses abusives aux clauses illicites - G. Helleringer

De l'incertitude dans la caractérisation d'une situation intra-européenne comme condition d'invocation des libertés de circulation - B. de Clavière

De l'appréciation de l'effet direct des directives par la Chambre sociale - B. de Clavière

Le contrôle parfaitement maîtrisé des discriminations à raison de l'âge - B. de Clavière

Droit du transport aérien : des précisions utiles quant à la réception en droit interne du règlement européen - N. Rias

Tour d'horizon de la jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation relative aux motifs de refus d'exécution d'un mandat d'arrêt européen - B. Thellier de Poncheville

Application du droit de l'Union européenne par la Chambre criminelle de la Cour de cassation - B. Thellier de Poncheville

Jurisprudence 2016 en propriété intellectuelle intéressant le droit de l'Union européenne - A. Quiquerez

Le droit international privé européen déjà prêt pour le Brexit - B. Pascale

Loi applicable au contrat de travail et clause d'exception - C. Latil

L'action directe en paiement en matière de transport international - C. Latil

Le défaut d'exequatur d'une décision de liquidation prononcée à l'étranger et la conservation du droit d'agir du débiteur en France - C. Moille

Ce que rendre compte d'une année (2016) de jurisprudence française intéressant le droit de l'Union veut dire

[<http://www.legifrance.gouv.fr/>]

Résumé : Qu'est-ce que « rendre compte d'une année de jurisprudence judiciaire française intéressant le droit de l'Union européenne » veut dire ? Variations autour de différentes manières d'approcher l'application du droit européen par la Cour de cassation.

Mots-clés : Juge judiciaire ; Application du droit européen ; Consommateur ; Clause abusive ; Liberté de circulation : Discriminations fondées sur l'âge ; Temps de travail ; Passagers aériens ; Mandat d'arrêt européen ; Droit pénal ; Droit international privé.

L'une des caractéristiques fortes que le droit européen a acquise au fil des années dans l'espace juridique national, spécialement celui formé par la pratique de la Cour de cassation française, est la très grande diversité des solutions. Loin de nous l'idée que le droit européen est une construction monolithique, pensée d'un tenant, par le haut, qui ne supposerait, au mieux, qu'une application mécanique et insignifiante. Le droit européen est une matière vivante et complexe qui, chaque fois qu'il est confronté à une mise en œuvre par le juge national, va à la rencontre d'autres matières de dimension nationale ou internationale, tout aussi vivantes et complexes. Il en résulte une multitude de combinaisons possibles que l'édition 2017 (la 6^{ème}, déjà !) de notre chronique se propose de mettre au jour.

Ainsi, le lecteur trouvera dans les notules qui suivent des réflexions appuyées sur :

- la notion européenne de consommateur, son utilisation par la loi française et plus encore, au-delà, par la jurisprudence (G. Helleringer) ;
- la qualification de « clause abusive » dont on connaît l'origine européenne et l'exigence et qui se trouve comme banalisée dans son usage (G. Helleringer) ;
- la ligne de partage hautement symbolique, si ce n'est politique, entre les situations purement internes et les situations européennes, les premières ne relevant pas *a priori* des libertés de circulation à la différence des secondes (B. de Clavière) ;
- l'application directe des directives européennes (ici sur la question sensible du temps de travail) en situation faussement horizontale quand une entité de droit privé agit sous délégation de l'autorité publique (B. de Clavière) ;
- la mise en œuvre maîtrisée des critères dégagés par le droit européen pour distinguer les discriminations fondées sur l'âge interdites et les traitements différenciés qui sont autorisés par la loi (B. de Clavière) ;
- le déploiement en jurisprudence nationale du droit des passagers aériens saisi par un pluralisme des sources nationales, internationales et européennes (N. Rias) ;
- la mise à l'épreuve devant la Cour de cassation de l'instrument phare de coopération judiciaire pénale, le très fameux mandat d'arrêt européen, toujours confronté aux exigences de la pratique pénale (B. Thellier de Poncheville) ;
- le jeu dialectique entretenu dans cette même matière pénale par la Cour de cassation avec la Cour de justice dans un contexte français fortement mobilisé par une réflexion sur l'étendue de contrôle de notre juge et la motivation de ses décisions (B. Thellier de Poncheville) ;
- l'affirmation de la Cour de cassation comme juge de droit commun du droit européen de la propriété intellectuelle, spécialement en droit d'auteur, droits voisins et droit des marques (A. Quiquerez) ;
- le florilège des décisions de notre juridiction supérieure en matière de coopération judiciaire civile, spécialement sur les questions de conflit de lois, de reconnaissance des décisions étrangères et d'interaction entre les instruments européens et internationaux (C. Moille, C. Latil et B. Pascale).

Bonne lecture... et à l'année prochaine !